



Bastia
CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 7 avril 2022

Objet : Optimisation du plan de financement relatif à la réhabilitation et à la mise en valeur du Fort Lacroix, du Guadellu et de Sant' Anghjuli

Date de la convocation : 1^{er} avril 2022

Date d'affichage de la convocation : 1^{er} avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 14

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Monsieur PIERI Pierre à Madame de GENTILI Emmanuelle ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien à Madame SALGE Hélène ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ;
Monsieur ZUCCARELLI Jean à Madame SALGE Hélène ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2334-42 ;

Vu la circulaire NOR : TERB2000342C du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 14 janvier 2020 relatives aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020 ;

Vu le Programme opérationnel FEDER-FSE pour la Corse et notamment l'Axe 6 PI 9b Cohésion sociale ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 et notamment l'article 4 en date du 1^{er} avril 2020 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2019/DEC/01/11 en date du 19 décembre 2017 portant approbation du plan de financement relatif à la réhabilitation et à la mise en valeur des sites du Fort Lacroix, du Guadellu et de Sant'Anghjuli ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2020/MAI/01/13 en date du 19 mai 2020 portant modification du plan de financement relatif à la réhabilitation et à la mise en valeur des sites du Fort Lacroix, du Guadellu et de Sant'Anghjuli ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 5 avril 2022 ;

Considérant la validation par le Conseil Municipal du plan de financement relatif à la réhabilitation et à la mise en valeur du Fort Lacroix, du Guadellu et de Sant'Anghjuli, selon les modalités suivantes :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Réhabilitation et mise en valeur des sites Fort Lacroix, Guadellu, San Angelo	2 400 000	PO FEDER – ITI Axe 6 PI 9B Cohésion sociale	444 000
		DSIL	480 000
		CDC Charte Urbaine	960 000
		Ville de Bastia	516 000
Total Dépenses	2 400 000 €	Total Recettes	2 400 000 €

Considérant que le montant de subvention attribuée par l'état au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local est différent de celui sollicité ;

Considérant la hausse du coût des matières premières ayant entraîné une augmentation du coût de l'opération ;

Considérant le coût de l'opération à hauteur de 2 995 000,00 € HT ;

Considérant l'opportunité pour notre collectivité d'optimiser son plan de financement avec des fonds supplémentaires disponibles sur l'axe 6PI 9B de l'ITI.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur MORGANTI Julien s'étant abstenu.

Article 1 :

- **Approuve** la modification du plan de financement suivant :



Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Réhabilitation et mise en valeur des sites Fort Lacroix, Guadellu, Sant'Anghjuli	2 995 000,00	PO FEDER – ITI Axe 6 PI 9B Cohésion sociale DSIL CdC - Charte Urbaine Ville de Bastia	992 000,00 444 000,00 960 000,00 599 000,00
Total dépenses	2 995 000,00 €	Total recettes	2 995 000,00 €

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements correspondant et signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie

Signé par : Pierre SAVELLI
Date : 19/04/2022
Qualité : MAIRE